Article pour insertion dans votre bulletin municipal ou la presse locale

Campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

Comme chaque année, Polleniz va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Ces chenilles s'attaquent aux pins et dans une moindre mesure aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

Pourquoi lutter collectivement ?
Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Ces chenilles représentent aussi un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont pourvues de poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air. Ces derniers restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions allergiques chez l'homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses…). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Chez les animaux, les poils urticants peuvent provoquer des nécroses allant jusqu'à la perte de la langue. La mise en place d'une lutte collective de traitement des pins permettra de limiter une trop grande prolifération et de réduire les nuisances à un niveau supportable pour les activités humaines.

Comment faire partie de la lutte collective ?
Cette année, le mode opératoire pour demander l'intervention d'un technicien Polleniz sur sa propriété a changé : plus besoin de s'inscrire en mairie, il suffit de se connecter au site www.polleniz.fr pour en faire la demande, **avant le 10 septembre 2019**. Les tarifs et modalités de paiement seront disponibles en ligne.
L'intervention de Polleniz se déroulera **de septembre à janvier**, chez tout particulier s'étant inscrit sur le site internet. Cette campagne de lutte est **biologique**, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ; Sarthe-Mayenne : 02 43 85 28 65 ; Vendée : 02 51 47 70 61).